

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2009

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

L'an deux mil neuf, le trois novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt six novembre deux mil neuf, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

Mrs François LETIERCE, Philippe BAUDOUX, Georget LALANDE, Didier DELAITRE, Olivier BLANCHARD, Xavier DUPONT, Gilles GORON, André LECOQ, Mmes Sylviane DEVILLE, Francine PONCE.

Absents Excusés :

Mrs Michel FRANCESCHINI, Michel POTEZ , Mmes Bernadette MORIN (Ayant donné pouvoir à François LETIERCE), Monica NOGAMI-GAULTIER (Ayant donné pouvoir à Olivier BLANCHARD)

Secrétaire de séance :

Karine KAUFFER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES 3 ET 18 JUIN 2009

- Le Conseil Municipal souhaite que des modifications de formes soient apportées aux comptes rendus.
- Les comptes rendus ainsi corrigés seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Mr Gilles GORON déplore qu'aucune réunion publique n'ait eu lieu concernant le zonage d'assainissement. Mr le Maire répond que des réunions publiques ont bien eut lieu, au nombre de deux, à Hébécourt et St Denis le Ferment.

Mr Gilles GORON souhaite que les avis de réunion publique et d'enquête publique soient en plus de leurs mentions légales (journaux et affichages), avisés aux administrés dans leurs boites aux lettres.

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le rapport du Commissaire Enquêteur.

Vu la loi n°2006-1775 du 30 décembre 2006 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles R.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123-31 et R.123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 7 août 2009 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

DIT que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie d'Hébécourt aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

DIT que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

Délibération n°1/2009

URBANISME – PVR

CU Chemin des Tilleuls (CU 027 324 09 A0010 / POITEVIN)

- Ce dossier présenté lors des réunions d'urbanisme et après étude de la Commission d'Urbanisme doit faire l'objet d'une PVR, Mr Philippe BAUDOUX explique aux membres du Conseil Municipal les aspects du dossier avec les idées retenues par la Commission d'Urbanisme.

Afin d'appliquer la PVR, il est proposé les 3 délibérations suivante :

- ✚ **1- Délibération spécifique pour l'établissement ou l'adaptation des réseaux d'eau, d'électricité ou d'assainissement sur une voie publique existante (Chemin du Tilleul – Voierie)**

- Montant net de 20 195.04€
- Montant du mètre carré de la PVR : 3.02€
- 100% du cout net mis à la charge du propriétaire

Délibération n°2/2009

- ✚ **2- Délibération spécifique pour l'établissement ou l'adaptation des réseaux d'eau, d'électricité ou d'assainissement sur une voie publique existante (Chemin du Tilleul – Electricité/Eclairage Public/Télécom/Adduction d'eau)**

- Montant net de 20 926.82€
- Montant du mètre carré de la PVR : 3.89€
- 100% du cout net mis à la charge du propriétaire

Délibération n°3/2009

- ✚ **3- Une convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol**

- Superficie 1 304m² pour un montant de 3 937.55 €
- Le paiement, 1 mois avant le fin des travaux

Délibération n°4/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les présentes délibérations à l'unanimité, après modification de l'indice du coût à TPO1.

POINT SUR COMMISSION URBANISME

1- DP 027 324 09 A0008 / DA SILVA MOURA :
Avis Favorable

2- DP 027 324 09 A0009 / PAINBOUIN :
Avis Favorable

3- DP 027 324 09 A0010 / DEVILLE :
Avis Favorable

4- DP 027 324 09 A0011 / CITORES :
Avis Favorable

5- DP 027 324 09 A0012 / STEPHAN :
Avis Favorable

6- DP 027 324 09 A0013 / BONNETERRE :
Avis Favorable – Pas de Vis à vis

7- DP 027 324 09 A0014 / GLAB :
Avis Favorable

8- DP 027 324 09 A0015 / VANLERBERGUE :
Avis Favorable

9- DP 027 324 09 A0016 / LOMBARD :
Avis Favorable

10- PC 027 324 09 A0004 / GRANDVOINET :
Dossier incomplet, demande de pièces complémentaires

11- DIA Vente COURNAC/VASSEL :
Pas de préemption

12- DIA Vente GUEUSQUIN/MAIA-DA SILVA :
Pas de préemption

13- DIA Vente DEBRAY/ CHATELEIN-DUFOUR :
Pas de préemption

14- DIA Vente GURHEM/DIGARD-DUFOUR :
Pas de préemption

15- DIA Vente FELIX/DA SILVA-DUBOIS :
Pas de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les décisions de la Commission Urbanisme.

Délibération n°5/2009

Dossier récemment arrivé, traité par le Conseil Municipal :

1- DIA Vente RUFFIN/AVRIL-VAILLOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption

Délibération n°6/2009

POINT SUR LA COMMISSION TRAVAUX

La Commission Travaux, préalablement réunie, propose l'attribution des travaux aux entreprises suivantes :

1- Mur Communal

Devis de l'entreprise BHB d'un montant de 5 887.20 € HT

2- Toiture Eglise (Sacristie)

Devis de l'entreprise GRANDVOINET d'un montant de 10 257.50 euros HT

3- Abri Bus

Devis de l'entreprise SARL DE LA HETRAIE (Lot 1 –Gros Œuvres) d'un montant de 2 919 euros HT

Devis de l'entreprise LE GROS (Lot 2 – Menuiserie) d'un montant de 4 288.00 euros HT

Devis de l'entreprise SARL DE LA HETRAIE (Lot 3 – Couverture) d'un montant de 1 314 euros HT

Devis de l'entreprise Eure TP (Bordures de trottoir et Enrobé) d'un montant de 1 600 euros HT

Total du projet Abris Bus = 9 821 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les devis,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès du Conseil Général,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire réaliser les travaux après accord du Conseil Général.

Délibération n°7/2009

CONCESSIONS CIMETIERES

Actuellement le cout d'acquisition d'une concession sur la commune qu'elle soit trentenaire, cinquantenaire, centenaire ou perpétuelle est de 182.94€ (conversion francs/euros =1200frs) réparti à 60% (109.76€) pour la commune et 40% (73.18€) pour le CCAS.

Dans le cas d'une concession perpétuelle, s'ajoute 25 euros de timbres fiscaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir des montants en fonction de leur durée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des concessions cimetièrre comme suit :

Trentenaire =	200 euros (120 € commune / 80 € CCAS)
Cinquantenaire =	250 euros (150€ commune / 100€ CCAS)
Centenaire =	300 euros (180€ commune / 120€ CCAS)
Perpétuelle =	400 euros (240€ commune / 160€ CCAS)

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°8/2009

SECURITÉ ROUTIÈRE

Décisions de la Commission Travaux réunie le 9 juillet 2009 en présence de l'Agence Routière de Vernon représentée par Mr ANGOULVANT.

1-LIMITATION A 70 KM/H AUX ENTRÉES DU VILLAGE

La Commission Travaux a décidé de la pose hors agglomération d'une zone 70 en amont des EB10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE la décision de la Commission Travaux,

DEMANDE à Mr le Maire de prendre un arrêté fixant les termes de la délibération et de faire engager les travaux par l'agence routière,

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°9/2009

2-TRAVAUX DE SECURITÉ ROUTIÈRE

La Commission Travaux a décidé d'étudier et de faire chiffrer la réalisation de ralentisseurs de type plateau.

Un devis de l'entreprise Eure TP à été présenté pour la réalisation de ralentisseur de type :

- Trapézoïdale = 3 955.00 € HT / Unité
- Dos d'Ane = 3 516.00 € HT / Unité

La commission travaux à décidé de l'implantation de 7 ralentisseurs de type trapézoïdal.

Le devis d'Eure TP d'un montant de 30 297 € est présenté, il comprend la pose de 7 ralentisseurs trapézoïdaux, la signalisation verticale et horizontale et les bordures de trottoirs à créer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le devis,

DEFINIE la localisation des ralentisseurs comme suit :

- 1- Route de la Pérelle (Entrée du village)
- 2- Route de la Pérelle (Château d'eau)
- 3- Route du Calvaire (Carrefour rue de la Côte Blanche)
- 4- Rue des Landes (Place-Ecole)
- 5- Rue du Cornouiller (Entrée du Village)
- 6- Rue de la Lande Soret (Abri bus)
- 7- Rouville

SOLLICITE l'agence Routière pour définir leurs implantations précises,

AUTORISE Mr le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès du Conseil Général,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire réaliser les travaux après accord du Conseil Général.

Délibération n°10/2009

TERRAIN DE MR ET MME GURHEM (B 1 117m²)

Par courrier en date du 11 septembre 2009, Mr et Mme GURHEM propriétaire des parcelles C 209-210-211-312 informent le Conseil Municipal de la vente de leurs parcelles C 210-211-312 et propose à la commune l'achat de la parcelle C 209.

Cette parcelle d'une superficie de 1 117m² jouxte des parcelles dont la commune est propriétaire, elle est non constructible et non desservie mais ce trouve dans une zone d'urbanisation future.

Mr et Mme GURHEM propose à la commune l'achat de cette parcelle au prix de 50 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE l'offre de Mr et Mme GURHEM au prix proposé,

DEMANDE une estimation par les domaines de cette parcelle,

CHARGE Mr le Maire de faire procéder à cette estimation,

S'ENGAGE à revoir le dossier après réception de l'estimation par les domaines,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°11/2009

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Afin de faciliter la gestion des certains produits, Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer, par arrêté une régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la création d'une régie de recettes,

DETERMINE les produits concernés comme suit :

- Commission Fêtes, Animations et Cérémonie (cpte 758)
- Location de la Maison du village (cpte 752)
- Concessions Cimetières (cpte 70311)
- Dons et Quêtes (cpte 778)

FIXE à 500 euros le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver avant dépôt,

DEMANDE à Mr le Maire de prendre un arrêté fixant les termes de la régie,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°12/2009

NOMINATION D'UN RÉGISSEUR ET DE SON SUPPLÉANT

Vu la *délibération 12/2009* de ce jour instituant une régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Mme Karine KAUFFER, secrétaire de Mairie, comme Régisseur,

NOMME Mr Didier DELAÎTRE, 3^{ème} Adjoint, comme Suppléant,

DEMANDE à Mr le Maire de prendre un arrêté fixant les termes de la nomination,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°13/2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008 de la CdC GISORS -EPTÉ -LEVRIÈRE et du SPANC

Ces rapports ont été fournis dans leur intégralité aux membres du Conseil Municipal avant la réunion afin qu'il puisse en prendre pleinement connaissance.

Il n'est pas émis de commentaire.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE SFR

La commune a reçu fin août une proposition d'étude de la Sté GRANIOU pour la pose d'une antenne SFR sur le château d'eau d'Hébécourt.

Ce dossier demandant une étude sérieuse, Mr le Maire propose de constituer une commission spéciale afin d'en prendre connaissance.

Mr Didier DELAÎTRE propose de coordonner les travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Mr Didier DELAÎTRE, et le CHARGE de :

- Constituer une commission spécifique
- Recueillir toutes les informations nécessaires à la tenue d'une réunion d'information

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°14/2009

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

- Mr PIGNÉ (PIGNÉ PASSION SPORT) a adressé, en date du 19 juin 2009, une demande d'exonération ou de dégrèvement de sa TLE sur le PC 027 324 07 A0306 (Le local visé par la TLE est utilisé pour son entreprise de Vente A Distance qui commencé récemment son activité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE sa demande,

STATUE sur un dégrèvement,

FIXE le montant du dégrèvement à 383 euros,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter la décision auprès de la Trésorerie de Louviers, qui est en charge du recouvrement de la TLE.

Délibération n°15/2009

- Mr et Mme KAUFFER ont adressé, en date du 31 juillet 2009, une demande d'un report d'un an de leur TLE sur le PC 027 324 08 A0002 (travaux non commencés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la demande de Mr et Mme KAUFFER de décaler d'un an les 2 échéances de TLE soit, du 15 janvier 2010 au 15 janvier 2011 pour 818 € et du 15 juillet 2011 au 15 juillet 2012 pour 576 €,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter la décision auprès de la Trésorerie de Louviers, qui est en charge du recouvrement de la TLE.

Délibération n°16/2009

PACK INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal est informé qu'une nouvelle réglementation sur la dématérialisation des documents va obliger la commune, dans un proche avenir, à mettre à jour ses logiciels. La Sté JVS-MAIRISTEM, prestataire actuel des logiciels possédés par la Mairie à transmis à la commune une proposition de renouvellement du pack informatique.

Son coût d'acquisition, à prévoir au Budget Primitif 2010 est de 3 140 € HT, en investissement, et de 1 110 € HT, en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la mise à jour des logiciels,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents relatifs à leur acquisition et leur maintenance,

Délibération n°17/2009

SITE INTERNET

Proposition a la commune d'adhérer au « réseau des commune » pour son site internet.

La mise en place et l'hébergement du site est facturé 189 € HT la première année, puis 99€ HT les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE cette adhésion,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour mettre en place le site.

Délibération n°18/2009

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Demande de Mrs Olivier BLANCHARD et Gilles GORON d'une réunion CCAS.
- ▶ Mr Gilles GORON soulève deux problèmes de transport scolaire :

- Le car de 17h au départ du lycée après le ramassage des collégiens, se retrouve parfois complet et ne peut pas prendre tous les élèves, les obligeant à attendre le car de 18h. Il demande qu'il soit envisagé la disposition d'un second car pour faire face au nombre de places manquantes.

Réponse de Mr le Maire :

Il connaît le problème et explique que le nombre de places a été étudié et que tous les élèves finissant à 17h peuvent prendre le car qui leur est destiné. Le manque de place vient de l'indigence d'élèves finissant à 16h et ne prenant pas leur car pour « trainer en ville », de ce fait, le car de 17h se retrouve surchargé et ne peut contenir les élèves de 17h plus les retardataires de 16h. Il faut trouver une solution pour faire en sorte que les élèves finissant à 16h prennent directement leur car mais cela relève d'une compétence difficile à mettre en œuvre.

- Le 1^{er} passage du matin ne respecte pas les horaires en passant parfois près de 10 min trop tôt.

Réponse de Mr le Maire :

Cette remarque sera communiquée à Mr BLOUIN, Vice Président en charge du transport scolaire afin d'y remédier.

- Mr Gilles GORON demande pourquoi la collecte des encombrants a été supprimée.

Réponse de Mr le Maire :

Une réunion d'information a eu lieu le 20 octobre dernier, les motifs invoqués de cette suppression de la collecte résultent d'un état d'insatisfaction de ce service : Collecte inefficace, coût prohibitif, désagrément et insécurité... Copie du compte rendu de cette réunion sera transmise aux membres du Conseil Municipal et affichée en mairie.

Informations :

- Participation des communes aux frais de scolarisation dans une école extérieure :
Vote du 28/09/2009 de l'assemblée nationale abrogeant article 89 de la loi du 13/08/2004
=> Une commune qui dispose de sa propre école publique n'est pas tenue, hors de l'article L212-8 du code de l'éducation nationale (concerne les classes bilingues – français / langues régionales) de financer la scolarisation d'un élève :
 - dans une école publique d'une autre commune,
 - dans une école privée d'une autre commune.

- ▶ Subventions accordées aux SAEP d'Hébécourt pour ses travaux de chloration (7 620€)
- ▶ Allocation à la commune la somme de 28 765€ par le Conseil Général une part du fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle en sa qualité de commune défavorisée.
- ▶ Rappel de la préfecture concernant la convention pour le dispositif de versement anticipé de FCTVA signé lors de la réunion de conseil du 25/03/2009
=> Investissement à réaliser : 205 221€ / Réalisé au 30/09/09 : 58 429€
- ▶ Réunion SIEGE du 28/10/2009 – Enfouissement réseaux et éclairage public
 - Programmation 2010 Hébécourt
=> Hébécourt Le Bas = 95 000€ / Participation Communale 53 227.42€
 - Sur liste d'attente si désistement d'autres communes :
=> Rue du Cornouiller = 130 000€/Participation Communale 70 083.61€
=> Quartier de La Mare = 90 000€ /Participation Communale 53 719.06€

Possibilité d'implanter le gaz propane gratuitement sous réserve d'une consommation minimum.

- Le conseil souhaite bénéficier de cette étude gratuite.
- ▶ Autorisation de la Préfecture de commencer les travaux de suppression de la borne incendie près du garage pour implantation d'une nouvelle borne incendie près de l'école.
- ▶ Reprise du Comité des Fêtes par des membres de la commission fêtes, Animations et Cérémonie afin de ne pas faire disparaître cette association.
Président : Philippe BAUDOUX
Trésorière : Bernadette MORIN
Secrétaire : Monica NOGAMI-GAULTIER
Un appel aux administrés sera lancé pour faire vivre cette association.
- ▶ Point sur la Commission Fêtes, Animations et Cérémonies
Repas des anciens : Décisions majoritaires des membres présents de faire appel à un traiteur
 - Le montant de la participation des accompagnateurs est fixé au coût réel soit 31.70 €
- ▶ Attente du retour des subventions pour débiter les travaux délibérés le 18 juin 2009.
- ▶ Attente du devis pour la réfection et le goudronnage du chemin des Monts.
- ▶ Etude de Mr et Mme BEUGNET pour la faisabilité d'un regroupement de livraison de fioul.

La séance est levée à 00 heures 00.

François LETIERCE

Philippe BAUDOUX

Georget LALANDE

Didier DELAITRE

Olivier BLANCHARD

Xavier DUPONT

Michel FRANCESCHINI

Gilles GORON

André LECOQ

Michel POTEZ

Sylviane DEVILLE

Bernadette MORIN

Monica NOGAMI-GAULTIER

Francine PONCE